

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 mai 2010  
(convocation du 17 mai 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPÉ Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 10 h 10  
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 20  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 11 h 25  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00  
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean  
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte  
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 10  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain  
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis  
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 45  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. PENEL Gilles à Mme. ISTE Michèle  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REIFFERS Josy à M. DUPOUY Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Vélo Cité**  
**☐ Subvention de fonctionnement 2010 - Décision - Autorisation**

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Vélocité, adhérente de la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (agrée association locale d'usagers par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2002, modifié le 26 juin 2006) a été créée le 24 janvier 1980 avec pour objet la : « Promotion et la défense du vélo comme moyen de déplacement au quotidien sur l'ensemble de la Communauté urbaine de Bordeaux ». C'est la plus importante association locale d'usagers en France avec environ 1000 adhérents toutes communes confondues de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Son action continue aujourd'hui à se développer avec la croissance des déplacements à vélo sur l'agglomération bordelaise. Son Président souhaitant impulser une dynamique de projets cohérente avec les objectifs de la Communauté urbaine en matière de développement de l'usage du vélo, une subvention de 21 500 € a été accordée à Vélocité pour la période juillet 2008 – juillet 2009.

L'objectif de cette subvention était de permettre à l'Association Vélocité de travailler plus et mieux sur les thèmes suivants :

- avis d'usagers sur le réseau cyclable,
- actions de promotion à l'usage du vélo,
- actions de formation, d'éducation et d'accompagnement au changement modal,
- fonctionnement de l'association.

Ce travail a permis de compléter et de mettre en valeur les politiques communautaires concernant les déplacements, l'aménagement urbain et le développement durable tels que le PDU, le schéma directeur des itinéraires cyclables, le programme de résorption des discontinuités cyclables et les actions de communication et de sensibilisation à la sécurité des déplacements à vélo. Ce partenariat concourt à l'objectif de renforcer la part modale du vélo sur la Communauté urbaine notamment par des actions d'animation permettant de faire la promotion du vélo.

Les actions menées ont porté sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine et concernaient en priorité ses habitants ainsi que les personnes venant y travailler.

La subvention sollicitée de 21 500 € attribuée au titre de la période juillet 2008-juillet 2009 a permis, outre les réalisations des actions décrites, de renforcer les moyens humains (par l'embauche de deux personnes à temps plein) et techniques (locaux dans le Pôle Urbain des Mobilités Alternatives) de l'association afin d'assurer un travail de qualité (professionnalisation).

Le partenariat avec Vélocité, officialisé le 8 juillet 2008 au travers d'une convention d'une durée de un an ayant fonctionné à la satisfaction des deux parties, il est proposé de le prolonger par une nouvelle convention qui intègre les éléments nouveaux suivants :

- une durée de 3 ans reconductible par période de un an sur délibération du Conseil de Communauté, ceci afin d'inscrire l'action dans la durée,
- la subvention de fonctionnement de 48 000 €, au titre de l'année 2010.

L'association s'engage à rechercher d'autres financements pour l'année 2011. Le pourcentage de participation de la Communauté urbaine de Bordeaux au financement des actions sera revu à la baisse.

Le budget prévisionnel 2010 de l'Association est détaillé dans le tableau ci-joint.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** l'article L.5215.19 du CGCT

**VU** le schéma directeur des itinéraires cyclables révisé le 23 septembre 1999

**VU** la délibération n° 2000/0839 du 26 mai 2000 approuvant le Plan de Déplacements Urbains

**VU** la délibération n° 2004/0364 du 28 mai 2004 approuvant la conformité du Plan des Déplacements Urbains avec la loi SRU

**VU** la délibération n° 2008/0849 du 19 décembre 2008 approuvant le programme de résorption des discontinuités du réseau cyclable

**ENTENDU le rapport de présentation**

## **CONSIDERANT QUE :**

L'association Vélocité a un rôle important dans la promotion de l'usage du vélo sur l'agglomération bordelaise conformément aux objectifs du Plan de Déplacements Urbains (PDU).

## **DECIDE**

**Article 1** : une subvention de fonctionnement de 48 000 € est attribuée à Vélocité au titre de l'année 2010

**Article 2** : le projet de convention ci-joint est approuvé

**Article 3** : monsieur le Président est autorisé à signer la convention de partenariat entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Association Vélocité

**Article 4** : le montant de 48 000 € sera imputé sur le Budget Principal – chapitre 65 – compte 6574 – Fonction 8222 - CRB D330 de l'exercice en cours

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
7 JUIN 2010

PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2010

M. CLÉMENT ROSSIGNOL